



Publicité : Berlin fait appel de l'interdiction de Bruxelles

Rubrique : actualités - Date : mercredi 17 septembre 2003

L'Allemagne a annoncé dimanche avoir fait appel auprès de la Cour européenne de justice contre la directive de l'Union européenne étendant à tous les médias l'interdiction de la publicité sur le tabac.

Un porte-parole du ministère des Finances a confirmé l'information parue dans l'hebdomadaire Focus.

L'interdiction décidée par l'Union européenne doit entrer en vigueur le 31 juillet 2005. A partir de cette date, la publicité sur le tabac, déjà interdite à la télévision, le sera aussi dans la presse écrite, à la radio et sur internet.

De même sera interdit le sponsoring par les fabricants de cigarettes de certains événements comme les compétitions sportives. La publicité au cinéma et sur les panneaux d'affichage publicitaires restera autorisée.

Berlin considère que la décision de Bruxelles est excessive et que l'ajout de mises en garde sur la santé aux publicités sur le tabac suffit, a déclaré le porte-parole du ministère.

La directive vise à standardiser la réglementation en vigueur dans les 15 Etats de l'Union. L'Allemagne, qui, comme le Royaume-Uni, avait fait part de son opposition lors de la décision de l'UE en décembre dernier, souhaite que la presse écrite allemande qui n'est pas vendue dans d'autres pays soit exemptée de l'interdiction.

Plus d'informations sur : www.sportstrategies.com